

Le Regroupement pour la Sauvegarde de la grande Baie de Sept-Îles est un groupe de citoyens qui s'est formé il y a presque 3 ans. Après les pancartes et manif, nous avons décidé d'analyser le projet par un biais scientifique, entre autre par la lecture de l'étude d'impact mais aussi par l'envoi de plus de 500 questions au promoteur. À la lumière de tout ceci, pour nous, le projet Mine Arnaud est techniquement inacceptable. J'aborderai plus spécifiquement ici la question de la gestion et de la qualité de l'eau douce.

Pour la qualité de l'air, il existe un règlement clair qui impose des normes et dont l'article 197 (RAA) interdit l'ouverture d'une nouvelle installation si les normes et critères établis pour l'air ne sont pas respectés. Pour l'eau, il n'y a rien de tel : Il n'y a que la directive 019 qui encadre une dizaine de paramètres puis l'établissement d'objectifs environnementaux de rejet (OER) qui ne sont que des objectifs que le promoteur n'est pas vraiment tenu de respecter.

Sans l'information sur la qualité de l'effluent et sur les méthodes de traitement de celui-ci, nous ne comprenons pas que l'étude d'impact ait été jugée recevable : c'est un sujet d'une trop grande importance. Les paramètres mentionnés comme problématiques dans les lixiviats sont le phosphore, le cuivre, l'aluminium, le manganèse, le nickel et le plomb. L'usine de traitement de l'eau est la seule mesure d'atténuation pour la qualité de l'eau. Pour ce faire cependant, il faut qu'il n'y ait qu'un seul effluent, alors que Mine Arnaud rejette divers effluents dans d'autres bassins versants. Nous demandons à la Commission qu'elle recommande un seul effluent pour Mine Arnaud afin d'avoir un minimum de contrôle sur la qualité de l'effluent.

Après 7000 pages d'études, 3 années de travail de la part de Mine Arnaud et plusieurs questions de notre part, on ne connaît toujours pas les procédés utilisés dans l'usine d'eau ni la concentration attendue à l'effluent. Ce n'est pas normal. À ce stade-ci, cela nous laisse à penser que l'usine n'existera peut-être pas. Les 2 procédés mentionnés, Densadeg et nanofiltration, coûtent très chers et nous doutons que le promoteur investisse autant sur l'eau douce, il nous l'aurait déjà précisé. Sans compter que le volume d'eau à traiter est quasi aussi important que celui de l'usine d'eau potable de Sept-Îles.

Il n'est pas acceptable que le public ne puisse se prononcer au Bape sur une mesure aussi importante. La réalité, c'est que ces procédés seront négociés entre les fonctionnaires et Mine Arnaud, après le Bape. Nous avons été particulièrement choqués par la déclaration de M. François Perron du MDDEFP qui disait que, s'il y avait des problèmes (avec l'eau), le MDDEFP pourrait considérer des mesures comme l'arrosage des parcs à résidus. De sorte qu'on se ramasse en bout de ligne à ne plus avoir de rejet en tant que tel du ruisseau lui-même, de l'effluent. Tant qu'à y être, est-ce que quelque chose empêche d'arroser les routes et les haldes avec l'eau contaminée pour ne plus avoir d'effluent? L'eau sale ne disparaîtra pas: elle s'exfiltrera du parc à résidus, contaminera la nappe

phréatique et, par les résurgences ou les failles, pourra ressortir à peu près n'importe où, incluant dans la baie, de manière imprévisible. De plus, cette eau contiendra des matières en suspension dont des métaux. En arrosant avec l'eau contaminée, elle s'évaporerait mais laissera sur place les particules qui seront remises en suspension par le vent et qui ne sont pas considérées dans la modélisation de la dispersion atmosphérique.

L'engagement de Mine Arnaud est pourtant de traiter toute l'eau du site dans son usine : Question du public 10-56 « *Toute l'eau provenant du site minier et rejetée dans le ruisseau Clet sera préalablement traitée à l'usine de traitement d'eau* ». Se pourrait-il que le seul traitement qui sera fait avant rejet soit un passage dans un bassin de polissage avec certains produits et parfois rien du tout comme pour les fossés de drainage du parc à résidus? À moins que les procédés nommés plus haut soient réservés à l'eau utilisée dans le concentrateur? Ce que nous voulons, c'est que le ruisseau Clet demeure un habitat du poisson et que les critères de protection pour la vie aquatique chronique soient respectés. C'est l'un des usages de l'eau qui a été retenu pour établir les OER. Sinon, qu'on nous le dise tout de suite que le ruisseau Clet sera un égout à ciel ouvert pour l'effluent minier et que les OER ne sont qu'un show de boucane pour calmer la galerie. Présentement, au moins l'OER du phosphore ne sera pas respecté, Mine Arnaud ne s'étant pas engagé à respecter les OER mais plutôt la directive 019 qui est beaucoup plus permissive que les OER. Je voudrais porter à votre attention que les OER sont des objectifs seulement. Pour le MDDEFP, nous considérons qu'il y a un certain laxisme : *Toutefois, le dépassement d'un OER signifie qu'il y a un risque et celui-ci s'accroît d'autant plus que l'amplitude et la fréquence du dépassement augmentent et que le nombre de contaminants pour lesquels les OER sont dépassés est important. Un projet peut ainsi être considéré acceptable malgré le dépassement d'un ou de quelques OER en autant que sur le plan technique, les meilleures technologies soient implantées.* Nous comprenons de ceci que les meilleures technologies doivent être économiquement réalisables et que l'économie l'emportera sur l'écologie et que le respect des OER n'est pas vraiment important.

M. le Président, n'oubliez pas que le traitement de l'eau du ruisseau Clet est aussi la seule mesure d'atténuation pour la baie de Sept-Îles. L'apport marin d'azote, de phosphore et de métaux doit absolument être modélisé et leur effet cumulatif considéré sur les 28 ans de durée de vie de la mine, dont l'accumulation dans les sédiments et la possibilité d'eutrophisation de la baie. À cause des possibilités d'accumulation, nous considérons qu'une étude incluant les charges annuelles en cours de vie de la mine pourrait être utile au lieu d'utiliser seulement les OER qui sont des concentrations.

Enfin, il y aura entrée d'eau salée dans la fosse, les modélisations le confirment toutes. Comment cette eau salée sera-t-elle traitée? Simplement pompée dans

le bassin de polissage puis retournée à la mer via le ruisseau Clet après dilution? Ou bien, il deviendrait le seul ruisseau d'eau salée de la planète, peut-être? Les procédés de traitement seront-ils efficaces avec de l'eau salée? Ce sont des questions auxquelles nous devrions avoir eu réponse dans l'étude d'impact.

Quand à la gestion de l'eau douce, à la quantité de l'eau sur le site, nous avons plusieurs réserves. Après avoir questionné à de multiples reprises le promoteur sur la capacité du bassin de polissage de 250 000 m³ à emmagasiner l'eau de fortes précipitations et les conséquences des risques s'il n'était pas suffisant, il y a finalement eu dépôt d'un plan avec 2 bassins : la cellule no 2 qui contiendrait 1 million m³ d'eau et le bassin de polissage à 1,8 million m³. Je voudrais qu'on éclaircisse durant le Bape si ces capacités sont suffisantes compte tenu des changements climatiques. À Malartic, les bassins ont une capacité du double de Mine Arnaud! Ça fait beaucoup d'eau située au dessus de la tête des citoyens, des infrastructures et de la route 138. Quelques éléments nous questionnent : les cellules du parc à résidus ne sont pas conçues pour accumuler de l'eau, M. Biron à la première étape du Bape nous a dit lui-même qu'il n'y aurait pas d'eau dans les cellules. Comment se fait-il que sur le dernier plan déposé au Bape il y en ait? Et la digue bâtie sur des argiles sensibles a 40 mètres de haut! Le risque de liquéfaction Q11-64 : *Pour qu'il y ait liquéfaction des résidus, il faut des conditions particulières comprenant un volume d'eau important et supérieur à celui que l'on retrouve dans les cellules du parc à résidus. De plus, il doit y avoir une remise en solution des résidus causée par une source externe apportant une source d'énergie, comme un tremblement de terre.* Je pense qu'il y a là tous les éléments pour considérer qu'un risque important de liquéfaction est associé à cette cellule. Rappelons que nous avons eu un tremblement de terre des 4,6 la semaine dernière à Sept-Îles. De plus, les cellules du parc à résidus, dans la directive 019, ont une crue de récurrence de 1 :1000 ans alors que les ouvrages de retenues en contrebas ont une crue de conception de 1 :10 000. Il y a là un certain illogisme il me semble.

Finalement, un doute nous tenaille depuis le début : supposons une pluie torrentielle. Mine Arnaud tente de gérer la quantité d'eau au mieux. On suppose que Mine Arnaud voudra protéger au maximum les installations au sud : la route 138, l'aqueduc municipal qui dessert certains secteurs de la ville et de grandes industries, le chemin de fer, la ligne d'Hydro-Québec, etc. Si la capacité d'accumulation de l'eau n'est pas suffisante, où peut aller l'eau excédentaire s'il ne peut l'envoyer vers le sud? Pour nous, il serait inacceptable que le promoteur envisage de rejeter vers les lacs du nord et contamine ainsi le lac Hall et son effluent. La protection des infrastructures au sud passe par une conception adéquate de la capacité des bassins d'accumulation d'eau. En

contrepartie, en augmentant la quantité d'eau sur le site, les risques augmentent aussi.

Dans l'étude de pré-faisabilité ainsi que dans les études du MRN, il est mentionné que le projet est ouvert vers l'est, l'ouest et même en profondeur car il y a là des ressources disponibles. Nous sommes consultés maintenant sur un projet qui, nous les pensons, subira des modifications dès le décret gouvernemental signé. L'agrandissement de la fosse vers l'est rapproche des citoyens (nouveau secteur de Place Ferland) et du lac des Rapides et à ce moment plus personne ne sera consulté, pas même la municipalité pour sa source d'eau potable. Le quartier Ferland compte aux alentours de 5000 personnes et le principe d'équité doit s'appliquer à eux aussi : ils ont droit à un air d'autant de qualité que les quartiers plus cossus de Sept-Îles. Il en est de même si la mine changeait de vocation : fer et titane, vanadinite, etc. Dans l'étude de pré-faisabilité, le ratio stérile/minerais est passé de 1/1 environ à environ 1/2. Ceci suppose que plus de matériel passera au concentrateur et qu'il y aura plus de résidus et de magnétite titanifère. Dans quelles cellules seront-ils entreposés? Finalement, le procédé en usine nous paraît vraiment peu au point dans l'étude de faisabilité augmentant ainsi le risque financier que tous les Québécois prendront et le risque que le projet vire en éléphant blanc, ce qui serait pire que pas de projet du tout.